

**Monsieur Michel Barnier**

Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75007 Paris

Objet : Coupe rase d'une zone boisée pour construire une piscine à Étaules (Charente-Maritime)

Saint-Georges-de-Didonne, 23 septembre 2024

Monsieur le Premier Ministre,

La commune d'Étaules en Charente-Maritime a prévu de construire une piscine dans une zone actuellement boisée d'une superficie de plus 6 000 m<sup>2</sup> avec chênes, châtaigniers, robiniers, pins. Une délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Royan Atlantique (CARA) datée du 15/12/2022 a permis l'achat d'une parcelle à un propriétaire avec la condition particulière de bénéficier du produit des coupes d'arbres.

Nous avons rencontré le maire de la commune, Vincent Barraud, le 18 septembre 2024 pour lui proposer de construire la piscine sur un terrain de football inutilisé depuis 18 ans. Son refus s'appuie sur la loi littoral qui empêche de construire la piscine sur ce terrain alors que cette loi ne s'applique pas sur la zone boisée, ce qui semble incompréhensible.

La déforestation pour construire une piscine va à l'encontre de la loi Climat et résilience qui impose des objectifs de Zéro Artificialisation Nette. L'association Pays Royannais Environnement dont l'objet est la défense de l'environnement et du cadre de vie demande de préserver des arbres indispensables à la biodiversité.

Monsieur le Premier Ministre, nous ne doutons pas que vous répondrez favorablement à notre requête.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.



**Gérard BUNEL**  
*Président*

Pièce jointe : délibération du Conseil Communautaire du 15/12/2022

**Pays Royannais Environnement** : 3 bis avenue du Docteur Camus 17110 Saint-Georges-de-Didonne